



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

ARRETÉ N° 08 / 2026

Portant réglementation de la circulation et du stationnement dans la rue de l'Industrie

Le Maire de la Commune de Kilstett

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6 ;
- VU le Code de la Route et notamment l'article R.411-8 ;
- VU l'Instruction Interministérielle de la signalisation routière quatrième partie ;

Considérant les travaux de carottages de reconnaissances de chaussée dans la rue de l'Industrie à Kilstett, par la société GINGER CEBTP de Hoenheim pour le compte de la Communauté de Communes du Pays Rhénan à Drusenheim.

ARRETE

Article 1 : Du 16 au 20 mars 2026, la société GINGER CEBTP de Hoenheim est autorisée à réaliser des travaux de carottages de reconnaissances de chaussée dans la rue de l'Industrie.

Article 2 : Du 16 au 20 mars 2026, la circulation et le stationnement des véhicules dans la rue précitée sont soumis aux prescriptions définies ci-dessous :

- Empiètement léger sur chaussée
- Circulation alternée par piquets et panneaux
- Mise en place de véhicules munis d'un gyrophare et cônes de chantier

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par la société GINGER CEBTP de Hoenheim.

Article 4 : les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

Article 5 : les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 6 : Monsieur le Directeur de la société GINGER CEBTP de Hoenheim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Maire de la commune de Kilstett
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau

Kilstett, le 10 mars 2026



Le Maire

Francis LAAS